



A QUI L'ENFANT

AUX PARENTS OU A L'ÉTAT ?

LE thème que nous allons développer dans les pages qui vont suivre, a plutôt l'air d'un jeu d'imagination que d'une proposition sérieuse ou d'un sujet d'actualité.

L'enfant appartient-il à ses parents, ou à l'État ?

Dans un monde tout pénétré des vives lumières du christianisme, la solution du problème ainsi posé n'offre plus aucune difficulté. La nature avec ses instincts qui ne trompent pas, le cœur avec sa tendresse et ses sollicitudes, l'intelligence, rectifiée par sa confirmation dans la foi, illuminée par la révélation, repoussent avec une noble énergie, comme une monstruosité, toute doctrine tendant à séparer de ses parents l'être intéressant, affectueux et frêle qu'est l'enfant. C'est même s'exposer à provoquer de fâcheuses impressions chez certains esprits que de seulement faire pressentir l'existence quelque part de sentiments opposés. Il est bien vrai pourtant que notre siècle cherche à réhabiliter, et à faire passer dans nos mœurs et dans notre législation, les principes jadis éclos en pays païens, par lesquels la mainmise de l'État sur l'enfant est audacieusement et perfidement affirmée.

Cette affirmation ne prend pas toujours la forme nette